

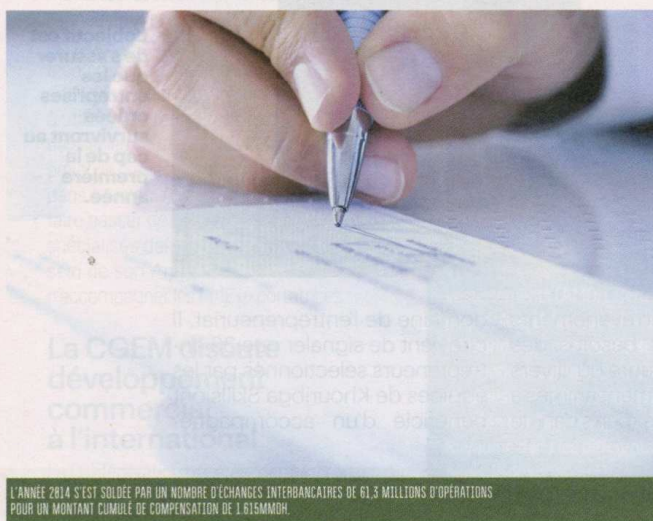
Finances

Chèques et lettres de change

Les impayés ont la peau dure

● Qu'il s'agisse de chèques, de lettres de change voire même de prélèvements automatiques, le premier motif de rejet est l'insuffisance de provision. Le niveau de rejet à cause de ce motif est en hausse année après année.

Le groupement pour un système interbancaire marocain de télécompensation (GSIMT) vient de diffuser son rapport annuel, relatant entre autre l'évolution de l'usage des instruments de paiement scripturaux et des rejets de ces derniers. Ainsi, selon ledit document, les rejets de chèques, de lettres de change ont aussi avancé. En effet, l'évolution annuelle des rejets de chèques, tous motifs confondus, fait ressortir une tendance du taux de rejet oscillant entre 2,39% et 2,57%. Toutefois, le taux de rejets pour motif d'«insuffisance de provision» a poursuivi légèrement sa hausse depuis 2011 en passant de 1,33% à 1,42% en 2014. Les lettres de change normalisées, pour leur part, ont enregistré un accroissement significatif des impayés depuis 2010. Le taux des retours des effets de commerce a évolué de 17,45% à 18,31% en 2014, soit une progression d'environ 0,9 point de pourcentage. Dans la même tendance, le taux de rejets pour motif d'«insuffisance de provision» s'est accru de 0,6 point de pourcentage en affichant un taux de 16,58% en 2014 contre 15,93% en 2010. Concernant l'année 2014, le GSMIT souligne que 726.886 chèques sur 28,3 millions en circulation ont été rejetés, soit un taux de rejet de 2,57%, tous motifs confondus, en accroissement de 0,12 point de pourcentage par rapport à l'année 2013. Les impayés via les lettres de change, quant à eux, ont enregistré un taux de 18,31% au lieu de 18,15% une année auparavant. Le nombre total des effets de com-



L'ANNÉE 2014 S'EST SOLDÉE PAR UN NOMBRE D'ÉCHANGES INTERBANCAIRES DE 61,3 MILLIONS D'OPÉRATIONS POUR UN MONTANT CUMULÉ DE COMPENSATION DE 1.615MMDH.

merce rejetés s'est établi à 726.025 sur un total de 3,9 millions d'effets reçus. Cela signifie que près de 19 effets de commerce sur 100 ne sont pas honorés. Concernant les avis de prélèvement, le SIMT a traité 5,6 millions d'ordres de prélèvement dont 2,9 millions ont été rejetés, soit un taux de rejet de 53,3% en baisse de 2,8 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Par motif, l'absence ou l'insuffisance de provision viennent en tête des rejets avec 1,42%. Les autres motifs de refus de paiement sont l'«endossement irrégulier» avec un taux de 0,3%, suivi des «signatures non conformes» avec 0,28% et des rejets techniques avec 0,2%. Le reste des motifs totalise 0,37%. Les impayés des lettres de change sont dominés par le motif «insuffisance de provision» qui représente un taux de 16,58%. La «signature non

conforme» vient en deuxième place avec 0,71%, suivie des rejets d'ordre technique 0,45%. Les autres motifs ne constituent que 0,57% du total des retours. Les retours impayés des avis de prélèvement, quant à eux, sont dus au motif «insuffisance de provision» avec un taux de 46,8%, suivi d'«opposition au paiement» évalué à 5,5%. Les autres motifs représentent 0,9% du total des impayés.

Les échanges en croissance

Cette hausse des impayés est le revers de la hausse des échanges. En effet, l'année 2014 s'est soldée par un nombre d'échanges interbancaires de 61,3 millions d'opérations pour un montant cumulé de compensation de 1.615MMDH, contre respectivement 58 millions d'opérations et 1.533MMDH en 2013, soit une progression de 5,7% et 5,3%. L'utilisation du chèque

dans la ventilation des instruments de paiement scripturaux reste prédominante en nombre, bien qu'en baisse d'une année à l'autre, avec des parts respectives variant de 56% à 46% entre 2010 et 2014. Inversement, les parts correspondantes en valeur sont en hausse graduelle, passant de 54% à 61% entre 2010 et 2014. Les virements, a contrario, ont vu leurs proportions en nombre progresser de 31% à 37% alors que les parts en montant ont marqué un repli, évoluant de 32% à 22,7% «suite à la décision de plafonner les montants unitaires des virements dans le SIMT à 10MDH», explique-t-on dans le rapport. En ce qui concerne les lettres de change, leur part dans la structure des transactions effectuées a connu un rythme globalement stable ne dépassant pas 7% du total des échanges en nombre et 14% en termes de montants. Les avis de prélèvement maintiennent leur niveau à 9% depuis 2011, la même orientation est observée pour les parts des montants échangées, lesquelles se sont établies en moyenne à 1,6% du montant global compensé. En dernier lieu, les virements en provenance de l'étranger se maintiennent au dernier rang. Leur part de marché, aussi bien en volume qu'en montants, s'établit à 0,8%. «Cette évolution est sans conteste le corollaire d'une bancarisation soutenue et de l'évolution des modes de transfert de fonds sous la forme scripturale à travers une panoplie d'instruments de paiement (virements, chèques, lettres de change, avis de prélèvement)», souligne-t-on dans le rapport. Avant d'ajouter que les supports de transfert de fonds, en l'occurrence, le chèque, le virement, la lettre de change et l'avis de prélèvement, vont encore imprégner la trajectoire future du paysage des paiements au Maroc.

● ● ●
Près de 19 effets de commerce sur 100 ne sont pas honorés.

Concentration au niveau de 5 banques

D'après le rapport, le marché des paiements au Maroc reste dominé, à l'instar des années écoulées, par un nombre très restreint de banques. Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT monopolisent 73% des échanges interbancaires en nombre équivalents à 65% du total des capitaux compensés. Le reliquat des transactions étant réparti entre les 13 banques restantes.

PAR SARA BAR-RHOUT
s.barrhout@leseco.ma